



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
de l'immigration et de l'intégration**

Bureau des élections, de la réglementation, des associations et des missions de proximité-titres
Section élections politiques et professionnelles
Affaire suivie par : MF

**Arrêté n° 38-2023-06-30-0042 du 30 JUIN 2023
portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de ALLEMOND**

LE PREFET DE L'ISERE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R.11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2020-08-19-003 du 19 août 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune d'Allemond ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 – Une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est installée dans la commune d'Allemond et est composée comme suit :

Prénom et NOM	Qualité
Jonathan DEQUIDT	Conseiller municipal titulaire
Gaëlle PAUL	Conseillère municipale suppléante
Robert MANIN	Délégué de l'administration titulaire
Maurice PINET	Délégué de l'administration suppléant
Denise ACHARD	Déléguée du tribunal judiciaire titulaire
Pierre HENON	Délégué du tribunal judiciaire suppléant

ARTICLE 3 – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 4 – Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune d'Allemond sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Isère.

Tél : 04 76 60 32 86
Mél : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr
Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046
38 021 Grenoble Cedex 01

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Laurent SIMPLICIEN